Le Petit Moulinois

Bulletin municipal

Janvier 2024 – n° 23

Le Moulinet sur Solin

Direction de la publication : Christiane Lafaye, Mairie, 1 rue de Langesse – 45290 Le Moulinet sur Solin
Equipe de rédaction et éditorial : Catherine Chaintreuil et Annie-Claude Ducommun
Impression : Imprimerie du Giennois, Z.I. avenue des Montoires – 45500 Gien

LE MOT DU MAIRE

Chère Madame, Cher Monsieur,

Cher(e) administré(e),

En ce début d'année, le Conseil municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour 2024, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.

Le recensement de la population effectué en 2023 a permis de constater que la commune a gagné quelques habitants de plus. Nous sommes 135 Moulinois.

Pour les actions communales, le défibrillateur a été installé sur la façade de la mairie et la table de pique-nique derrière le monument aux morts. L'éclairage public a été réparé sur toute la commune.

La commune a obtenu cette année le prix départemental du fleurissement 2023 et a été récompensée d'un arbre (un liquidambar) planté sur le terrain rue de Varennes et du label « Village de caractère ».

Bravo et merci à Rudy DESORMAIS Agent communal et à Christiane ERCEAU pour leurs efforts concernant le fleurissement de la commune et le travail accompli afin de nous offrir un cadre de vie agréable.

Je tiens à remercier très sincèrement Maria de MAGALHAES pour son travail administratif et sa patience.

En ce qui concerne les projets des travaux :

- *La salle d'archives aux normes et le local associatif vont être réalisés cette année.*
- *Ensuite le secrétariat de mairie sera rénové.*
- *La toiture de la maison 1 rue de Varennes a été réparée, la maison vidée de ses encombrants et le terrain nettoyé grâce à la mobilisation d'une vingtaine d'habitants que je remercie tout particulièrement.*
- *La création du chemin piétonnier financé par la Communauté des Communes Giennoises est toujours d'actualité et devrait être réalisé cette année. Le retard est dû à l'arbitrage financier fait par la CDCG.*

Le raccordement à la fibre optique est opérationnel pour tous les habitants du bourg et devrait être effectif au 1er trimestre 2024 pour les lieux-dits.

Une OPAH Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est en cours sur la commune pour une durée de 5 ans.

Je vous invite à télécharger l'application Panneau Pocket afin d'être informé rapidement et régulièrement sur tous les événements de notre commune ; vous pouvez également vous connecter sur le site « Le giennois.fr ».

Nous travaillons avec la commune de Langesse et des Choux pour préparer des circuits de randonnées reliant les trois communes, afin de valoriser nos territoires.

Je profite de ce bulletin pour remercier les conseillers municipaux, les membres de l'AFLCE pour leur investissement dans les différentes manifestations qui ont animé la vie du village et pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants en espérant qu'ils trouveront dans notre joli village la qualité de vie qu'ils en attendent.

Le Maire,

Christiane LAFAYE

CONSEIL MUNICIPAL 2023

Le conseil municipal de notre commune est constitué de 11 conseillers :
Christiane LAFAYE, Maire
Gaël SAVROT, 1er adjoint
Yannick ERCEAU, 2ème adjoint

et
Catherine CHAINTREUIL
Kevin DUBOS
Annie-Claude DUCOMMUN
Claude GAUME
Nicolas MARQUIZEAUX
Julien PICARD
Daniela PROFIT
Jean-Mary RAGU

Votre Mairie est ouverte le Mardi de 14h à 17h et le Jeudi de 17h à 19h.

Si vous désirez rencontrer le Maire ou un de ses adjoints,

n'hésitez pas à prendre rendez-vous auprès de votre Mairie au **02 38 96 10 10**
ou par e-mail **mairie.lemoulinetsursolin@orange.fr**

Notre site internet : www.legiennois.fr ➔ rubrique Le Moulinet sur Solin

Secrétaire de Mairie

Maria de Magalhaes

Agent Technique

Rudy Desormais

ETAT CIVIL 2023

Mariage :

Pauline LAFAYE et Gwenolé LE BARS,
le Samedi 16 Septembre.
Nous leur adressons tous nos vœux de bonheur !

Décès :

M. Michel LEDAMOISEL le 12 janvier à l'hôpital de Gien à l'âge de 86 ans.

Michel LEDAMOISEL habitait le Moulinet depuis plusieurs décennies. Il était passionné par la photographie et avait obtenu de nombreux prix nationaux et internationaux ; notamment il avait reçu en 2021 la distinction de « Maître de la Fédération photographique de France ». Avec son épouse Françoise, artiste peintre de renommée, chaque année Michel animait notre village en exposant ses œuvres photographiques.

Nouveaux habitants au Moulinet sur Solin :

Bienvenue à

- Mme Eliane ACIERI, 22 rue du Solin.
- Mme Maïlys GAUME et M. Benjamin KALAWSKI, 14 rue du Solin.
- Mme Alexia LENGRAND et M. Jérémie DORARD, 3 rue du Solin.

Listes électorales :

- Liste principale au 31 décembre 2023 : 108 inscrits
  - 48 hommes
  - 60 femmes
- Liste complémentaire européenne au 31 décembre : 2 inscrits (élections municipales et européennes seulement)
  - 1 homme
  - 1 femme

LES MANIFESTATIONS de l'année 2023

Dans le cadre de l'ouverture du cinéma de Gien cette année, la Communauté des Communes Giennoises et la Médiathèque du Patrimoine et de la Photographie (MPP) ont proposé de découvrir une exposition exceptionnelle consacrée à la photographie du cinéma.

Dans notre bourg, nous avons pu profiter de plusieurs panneaux durant de nombreux mois exposés devant l'église. Il s'agissait du Film « La Reine Margot » avec Jeanne Moreau sorti en 1954.

Ces photos sont les œuvres du photographe de plateau Emmanuel Lowenthal (1896-1959).

Le 22 janvier

La municipalité a invité ses aînés dans le restaurant Le Grand Sully à Sully-sur-Loire en compagnie de leurs familles et de quelques membres du Conseil municipal.

Cérémonie du 8 mai 1945

Samedi 11 novembre 2023

105ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 avec dépôt de gerbe au pied du monument aux morts, en présence de Mme Christiane Lafaye, Maire de notre commune et de plusieurs habitants du Moulinet sur Solin.

Mardi 7 mars

La 3ème étape du 81ème Paris-Nice s'est déroulée Mardi 7 mars après-midi. Les coureurs ont emprunté les routes de notre commune durant l'épreuve contre-la-montre par équipe en partant de Dampierre-en-Burly.

Peut-être un jour, une étape du Tour de France …

Des supporters assidus !

A noter pour les amateurs de cyclisme :

- Paris Gien Bourges 2024 le Jeudi 3 octobre 2024.
- Tour du Loiret 2024 du Jeudi 25 avril au Dimanche 28 avril 2024 : passage d'une vingtaine d'équipes le 26 avril par Le Moulinet-sur-Solin, Langesse et Les Choux.

Dimanche 9 avril – Chasse aux œufs de Pâques

Cette année encore, des œufs de Pâques ont atterri sur le terrain municipal, rue de Varennes. De nombreux enfants ont profité de cette belle matinée pour chercher tous les œufs et remplir les paniers magnifiquement décorés.

Tous les paniers ont été bien garnis dans une ambiance joyeuse !

Marché gourmand de Printemps – Dimanche 23 avril

Pour la 1ère fois, un marché gourmand a eu lieu ce printemps dans les jardins de la Mairie.

19 exposants participaient à ce marché. Un public nombreux était présent. Ce fut un beau succès pour cette manifestation qui sera renouvelé en 2024.

Malheureusement, le marché gourmand d'automne prévu le 5 novembre n'a pas pu avoir lieu à cause du mauvais temps et du risque de tempête annoncé par la Météo. Rendez-vous pour ce marché d'automne 2024 le Dimanche 3 novembre.

Dîner champêtre et cinéma en plein air – Samedi 3 juin

Les habitants du Moulinet se sont retrouvés au cours d'un dîner dans les jardins de la Mairie.

Francis Cammal, Maire de Gien, nous a fait l'honneur de partager quelques instants durant cette sympathique soirée.

A la tombée de la nuit, le film « Edmond » a été projeté en plein air. Cette projection gratuite était organisée par le service culturel de la Communauté des Communes Giennoises et était proposée à tous les habitants de la CDCG.

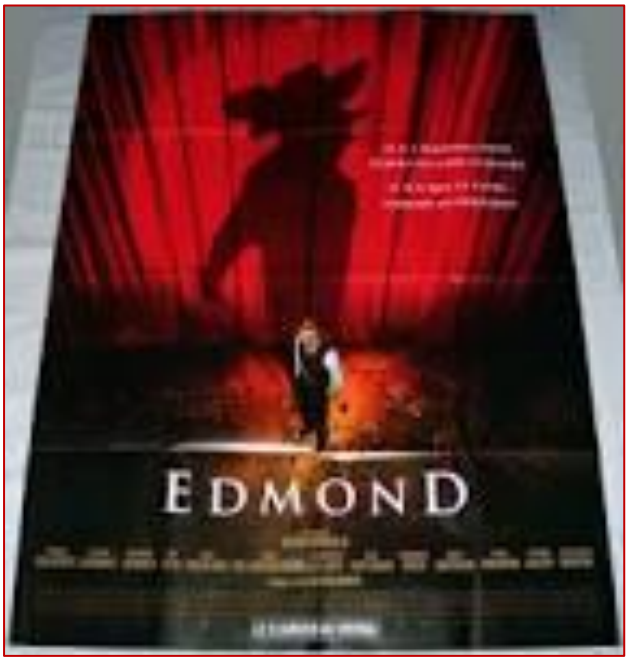

Randonnée pédestre dimanche 3 septembre

Par une belle journée de fin d'été, notre randonnée annuelle, organisée par la municipalité et l'AFLCE, a réuni 150 randonneurs. Le plus jeune randonneur se restaure et partage ce moment sportif et convivial sur les pas de la Dame Blanche en compagnie de sa sympathique famille.

Samedi 14 et Dimanche 15 octobre – L'atelier d'artiste moulinois

Françoise LEDAMOISEL a ouvert son jardin et son atelier pour exposer ses œuvres. Toujours fidèle à cette manifestation « Portes ouvertes des Ateliers d'Artistes & Artisans d'art du Loiret », Françoise a représenté notre village durant ce week-end avec son sourire et son accueil chaleureux.

Mais que s'est-il passé sur les panneaux d'entrée de bourg ?

Le 22 novembre dernier, les Jeunes Agriculteurs et la FNSEA du Loiret (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) se sont manifestés en retournant les panneaux des bourgs du Loiret dans le cadre de leur mouvement « **On marche sur la tête** ». Cette action vise à dénoncer l'absurdité des nombreuses normes européennes imposées à quelques pays (dont la France) qui créent une concurrence déloyale face aux pays non soumis aux mêmes normes.

Le Maire et la majorité des conseillers municipaux du Moulinet ont soutenu ce mouvement.

LE MOULINET sur SOLIN « Village de Caractère »

Notre village a été récompensé par le Département du Loiret par le label « Village de Caractère ».
C'est une fierté pour notre commune.
Lors de la cérémonie annuelle des Vœux du Maire, le Samedi 14 janvier 2023, en présence de M. Frédéric NERAUD, Président de Tourisme Loiret et Vice-Président du Conseil départemental, ce label a été remis à notre Maire, Christiane Lafaye.

*« **Les villages et cités de caractère** » est un label officiel, délivré par le Comité Départemental du Tourisme (CDT), avec pour objectif de mettre en réseau dans son département l'ensemble des communes présentant un patrimoine architectural et paysager remarquable dans un but de développement du tourisme et de conservation du patrimoine.*

LES RENDEZ-VOUS MOULINOIS 2024

- Samedi 13 janvier : Vœux du Maire autour de la Galette des Rois à 17 h dans la salle de la Mairie.
- Dimanche 14 janvier : Repas des ainés de la commune dans le restaurant « Le Sauvage » à Lorris.
- Samedi 16 mars : Assemblée Générale Statutaire de l'Association des Fêtes du Moulinet (AFLCE).
- Samedi 23 mars : à 18 h – Randonnée apéro organisée par l'AFLCE.
- Dimanche 31mars : à 11 h - Chasse aux œufs pour les enfants du Moulinet.
- Dimanche 14 avril matin : 2ème Marché de Printemps dans les jardins de la Mairie.
- Mercredi 8 mai : Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 à 11 h, suivi d'un vin d'honneur.
- Samedi 1er juin : à 18 h – Repas champêtre et cinéma (tout public) dans les jardins de la Mairie.
- Dimanche 9 juin : à partir de 8 h – élections européennes.
- Samedi 15 juin : Fête des voisins dans la salle de la Mairie.
- Dimanche 8 Septembre : Randonnée pédestre.
- Dimanche 3 novembre matin : 4ème Marché d'Automne de produits gourmands.
- Samedi 11 novembre : Commémoration de l'Armistice de 1918 à 11 h, suivi d'un vin d'honneur.
- Samedi 7 décembre : Noël au Moulinet.

Ambiance hivernale - Route du Bouloy – janvier 2023

Le bon réflexe

Dans de nombreux domaines, il y a des filières de reprise d'anciens matériels ou appareils lors de l'achat d'un neuf. C'est la loi du 1 pour 1. Exemple : votre lave-linge tombe en panne ; lors de l'achat d'un nouvel appareil, une éco-participation est incluse dans le prix et permet alors de récupérer votre ancien appareil.

Mon appareil tombe en panne

1) J'essaye de le faire réparer, je fais des devis.
2) Si je ne peux pas le faire réparer, j'achète un nouvel appareil et rapporte l'ancien en magasin (ou si achat en ligne, le livreur doit reprendre votre ancien appareil sans surcoût).
3) Si je ne change pas mon appareil ou si j'en achète un d'occasion sur un site de vente entre particuliers, je le rapporte alors en déchèterie.

Que deviennent les déchets ?

La **ferraille** est recyclée à l'infini dans divers objets, industriels ou non.
Les **gravats** sont réutilisés en remblayage de sols.
Les **déchets verts** sont transportés sur la plateforme de Nogent-sur-Vernisson pour un compostage à grande échelle.
Les **cartons** sont recyclés en cartons ondulés notamment.
Le **bois** est broyé et transformé en panneaux de particules utilisés en bricolage ou meubles modernes.
Le **tout-venant** est enfoui à l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) de Bray-Saint-Aignan.
Les **autres déchets** ont des recyclages très spécifiques ; ils sont généralement dépollués et chaque matière est recyclée.

Composteurs :

Le SMICTOM du Giennois propose gratuitement des composteurs individuels destinés aux usagers du territoire, disposant d'un jardin. Pour obtenir un composteur vous pouvez soit vous inscrire en ligne HTTPS://www.smictom-gien.com/les-composter/ ou si vous préférez vous pouvez vous inscrire en Mairie.

Rappel : la **déchèterie la plus proche est**
Nogent sur Vernisson – ZA Près la Forêt – tél. 06 32 81 38 08
Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h.
Le samedi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
Période estivale du 15 juin au 31 août (date à confirmer) : de 7h à 14h.

PENSEZ À VOUS MUNIR D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE.

Suivez les informations du SMICTOM sur facebook et sur PanneauPocket www.smictom-gien.com

L'Association **Valorisons Nos Ressources** propos de réemployer vos objets afin d'éviter qu'ils ne deviennent des déchets. Un point de dépôt existe au 2 rue de la Bosserie à Gien (ancien magasin de meubles Atlas), ouvert du lundi au samedi de 14h00 à 18h00 (fermé le jeudi) Tél. 06 12 93 11 10.

SCOLARISATION DES ENFANTS – année scolaire 2022/2023

A la rentrée de Septembre 2022, 4 élèves ont été scolarisés en primaire, 3 enfants en maternelle à Varennes-Changy pour un coût total de 7 924.26 €. De plus, 2 enfants ont été scolarisés à la maternelle de Lorris pour un montant approximatif de 650 € (facture définitive en attente).

La commune du Moulinet sur Solin participe à hauteur de 228.58 € pour 1 enfant qui partira en classe de découverte en 2024.

LE BUDGET 2023 *(arrêté au 15/12/2023)*

FONCTIONNEMENT

RECETTES	**148 956,44 €**
Mise à disposition & ventes diverses	4 025,00 €
Impôts fonciers & locaux	80 400,00 €
Autres impôts et taxes assimilées :	
Taxes sur les pylônes	22 368,00 €
Taxes additionnelles mutations	21 435,92 €
Dotations forfaitaires	7 289,00 €
Dotation solidarité rurale	6 160,00 €
Allocations compensatrices	1 578,00 €
Subventions (DETR + département)	0,00 €
Loyer	4 091,52 €
Régie (repas champêtre)	1 391,00 €
Dotation élu local	218,00 €

DEPENSES	**122 920,92 €**
Achats	8 228,04 €
Prestations de services	2 052,87 €
Entretien et réparations	6 617,00 €
Assurances	5 300,00 €
Formation des élus	175,00 €
Visite médicale	36,00 €
Fêtes et cérémonies, publication	3 792,47 €
Télécommunications et affranchissement	1 105,00 €
Frais de scolarité	17 672,00 €
Taxes et impôts fonciers	993,00 €
Charges de personnel	53 573,66 €
Indemnités des élus et cotisations sociales	15 230,00 €
Subventions versées	1 500,00 €
Intérêts des emprunts	575,51 €
Attribution de compensation	2 928,37 €
Fonds de péréquation, ressources communales & intercommunales	3 142,00 €

INVESTISSEMENT

RECETTES	**22 600,13 €**
FCTVA	483,09 €
Taxes locales aménagement	2 117,04 €
Subvention CDCG	20 000,00 €

DEPENSES	**7 724,08 €**
Capital emprunt	4 760,43 €
Contrat SEGILOG (logiciel informatique)	869,40 €
Achat équipement	2 094,25 €

Subventions reçues :

Fond de concours de la Communauté des Communes Giennoises

Le pacte financier et fiscal pour la période 2022-2026 pose les bases d'une solidarité financière territoriale entre la Communauté des Communes Giennoises et ses communes membres dont l'objectif principal est l'amélioration des services publics et du cadre de vie des habitants.

La Communauté des Communes Giennoises a mis en place un fond de concours visant à soutenir la création d'équipement ou de confortement du patrimoine des communes membres, y compris les acquisitions foncières.

Dans le cadre de ce dispositif, le Conseil municipal de la commune du Moulinet sur Solin a sollicité par délibération en date du 16 juin 2022 le fond de concours de la CDCG à hauteur de 20 000 € soit 50 % de la dépense totale (40 000 €) pour l'acquisition du terrain et de la maison.

En effet, la commune du Moulinet sur Solin a acquis une parcelle d'une surface de 2 hectares, sise au 1 rue de Varennes appartenant à la famille CANAULT-MARÊCHÉ.

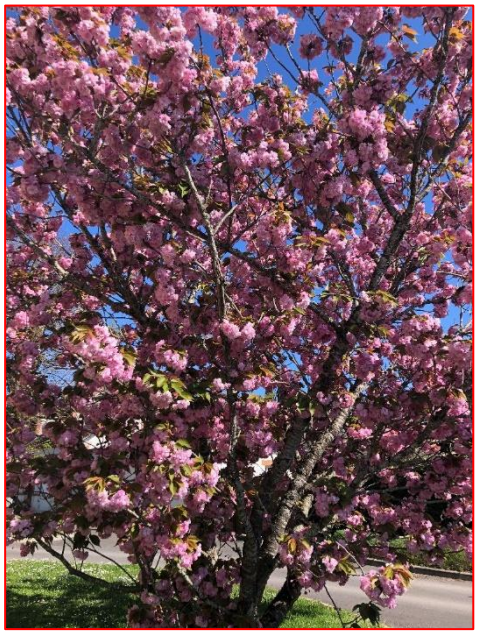

Cerisier en fleurs derrière l'église

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'EAU

MONTEREAU – LE MOULINET sur SOLIN (SIAEP)

Le syndicat des Eaux est constitué d'un conseil dont les membres sont :
Commune de Montereau :
Président : Hervé PLESSIS
Délégué titulaire : Michel BERDAH
Délégué suppléant : Francis D'HUSLT

Commune du Moulinet sur Solin :
Vice-Présidente : Christiane LAFAYE
Délégués titulaires : Yannick ERCEAU – Annie-Claude DUCOMMUN
Délégué suppléant : Catherine CHAINTREUIL

Le prix de l'eau et sa répartition (tarifs du 1er septembre 2022 au 31 août 2023)

- La partie fixe se compose uniquement de la location du compteur : 65 €
- La part consommation : 0,91 € / m3 (ce montant sert à couvrir les frais de fonctionnement et d'investissement du service).
- Les taxes et redevances perçues par les organismes publics : 47,88 €
  La redevance pollution est reversée directement à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le Service des Eaux n'est pas assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Résultats financiers 2022 :

- Excédent antérieur reporté : 149 444,65 €
- Solde disponible : 174 132,15 €
- Affectation de l'excédent reporté : 174 132,15 €

Budget Primitif 2023 :

- Recettes et Dépenses de fonctionnement = 282 732,88 €
- Recettes et Dépenses d'investissement = 135 095 €

Travaux qui ont été effectués en 2023 autour du château d'eau :

- Lumières vérifiées dans le réservoir et le sous-sol.
- Vérification de la connexion électrique des alarmes.
- Réfection portail, serrure et clôture.
- Remise en état de la pelouse autour du château d'eau après les travaux.
- Pavage de la grille à la porte d'entrée du château d'eau afin d'éviter les salissures dans le bâtiment.

Travaux en prévision au printemps 2024 :

- Inspection du forage.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023 au Moulinet sur Solin

Cette année, a été réalisé dans notre commune le recensement de sa population pour mieux appréhender son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets adaptés à cette évolution.

L'ensemble des logements et des habitants a été recensé du 19 janvier 2023 au 18 février 2023.
Il en résulte :

La commune compte 93 logements dont

- 69 résidences principales
- 21 résidences secondaires
- 3 logements vacants

pour une population de 135 habitants (le dernier recensement en 2017 indiquait 119 habitants)

Groupe de cigognes en visite sur notre commune sur la route de Varennes, début septembre.

ACTIONS COMMUNALES

Mise hors d'eau de la propriété communale, débarras des différentes pièces d'habitation et nettoyage du terrain de la rue de Varennes.

Grâce à la participation et aux efforts de nombreux habitants du Moulinet, la propriété communale de la Rue de Varennes a retrouvé un aspect civilisé.

Par ailleurs, cette mise en valeur a été complétée par un nettoyage du terrain effectué par l'entreprise LEGROS, permettant ainsi de découvrir un bel espace qui pourra être utilisé au bénéfice des activités communales.

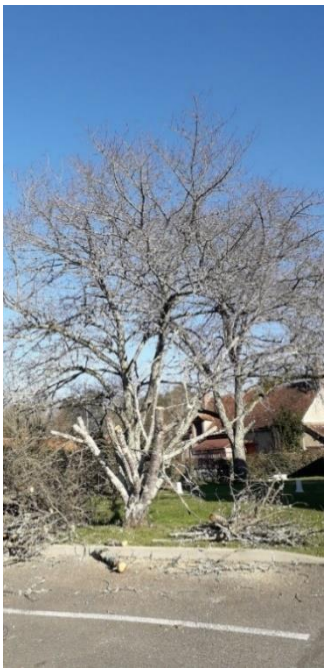

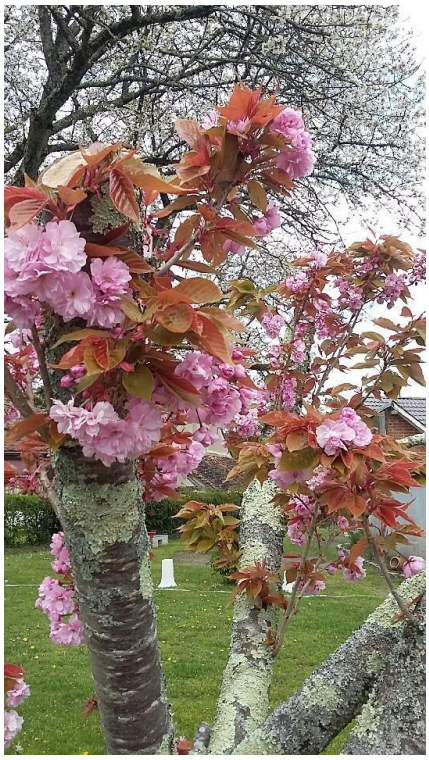

<u>Elagage des arbres</u> devant la Mairie :

Du fait des sécheresses successives, le cèdre a dû être abattu et le grand cerisier d'ornement a été élagué. Nous avons pu constater, au printemps suivant, que ce cerisier a refleuri, promettant ainsi de devenir à nouveau un bel arbre ornemental.

Profitant de l'espace obtenu devant la Mairie, la commune a procédé à l'installation d'une table de pique-nique pour recevoir les visiteurs de passage qui souhaitent faire une pause et profiter de notre beau village.

<u>Défibrillateur cardiaque Automatisé Externe (DAE)</u> installé sur la façade de la Mairie.

Ce défibrillateur est le matériel de sauvetage cardiaque le plus efficace que l'on puisse trouver actuellement. Son usage est fortement recommandé sur une personne victime d'un arrêt cardiaque. Il est simple d'utilisation. Il est à la disposition de chacun. **Bien évidemment, il est également indispensable d'appeler le 18.**

Bouquet de Noël confectionné par Christiane Erceau

Le Cimetière

Concessions arrivant à échéance

Les personnes possédant une concession dans le cimetière communal, échue, ou arrivant à échéance sont priées de bien vouloir se rapprocher du secrétariat de la Mairie pour régularisation.

AVIS DE MISE EN ŒUVRE D'UNE PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS A L'ETAT D'ABANDON DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Le maire de la commune du Moulinet sur Solin informe que conformément aux articles L2223-17, L 2223-4 et R.2223-13 à R.2223-23 du Code Générale des Collectivités Territoriales, relatif aux reprises de concessions à l'état d'abandon, **il sera procédé le SAMEDI 13 JANVIER 2024 à 11 heures, à la constatation des concessions en état d'abandon.**

En conséquence, le maire invite les héritiers du concessionnaire ou les personnes chargées de l'entretien dont les noms et adresses n'ont pu être retrouvés à assister au présent constat ou s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Mairie 1 rue de Langesse (mardi de 14 h à 17 h et jeudi de 17 h à 19 h) ; par téléphone au 02 38 96 10 10 ou par mail mairie.lemoulinetsursolin@orange.fr

* * * *

Etablissement d'un procès-verbal des tombes en état d'abandon.

La commission s'est rendue sur chaque tombe, pour constater l'état dans lequel se trouvent les concessions et constate que 49 (quarante-neuf) tombes sont en état d'abandon. Un panneau va être apposé sur chaque tombe invitant la famille à se manifester à la mairie.

La commission a noté que pour les tombes sans concession, n° A125, B118, E88, J44, H33, F25, F26, E21, A5, les tombes ont été fleuries à la Toussaint 2023 ; une pancarte va être installée indiquant que les familles sont invitées à se présenter en mairie.

La commission a noté cinq tombes dont la concession est échue depuis plus de deux ans ; un panneau a été posé en 2021 sur chaque tombe signalant à la famille que la concession est échue et qu'elle doit s'adresser en mairie. Aucune famille ne s'est manifestée à ce jour.

La commission décide d'établir un plan de relevage des tombes. Pour la première année, une dizaine de tombes seront relevées, soit sur l'allée A, N° 122, 123, 124, 126, 127, 129, 130. Sur l'allée B 111, 112,113.
Ou bien Allée B 111,112,113 ; Allée C 107, 108, 109, 110 ; Allée D 95, 96.

Le cimetière communal doit légalement avoir deux caveaux provisoires : la commission décide de procéder au relevage de deux tombes Allée J n° 60 et 61.
Allée J, les tombes n° 61bis et 62 sont réservées aux terrains communs.

La commission décide de prévoir deux emplacements de cavurne (petit caveau pour accueillir des urnes funéraires).

Une communication est également prévue dans les journaux locaux pour informer sur ces dispositions.

.

Décorations de noël autour de l'église

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES …

ALLO DOCTEUR !

Vous êtes malade et votre état de santé nécessite une consultation, mais vous n'avez pas de médecin traitant ou il est indisponible.

Vous résidez sur le territoire Giennois Berry, composez le **01 73 00 36 51** du Lundi au Vendredi de 8h00 à 20h00. Les consultations sont assurées par les médecins du territoire de la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé).

- Un soin non programmé ne relève pas de l'urgence vitale, mais nécessite une consultation médicale dans les 24 à 48h.
- Il n'assure pas le renouvellement d'ordonnance, ni de certificats médicaux.

* * * *

Service d'Aide et d'Accompagnement a Domicile
Adapa du pays de Lorris

« L'association d'Aide à domicile est implantée sur le Pays de Lorris depuis 1975. Nous sommes là pour vous permettre de vivre chez vous le plus longtemps possible en ayant à vos côtés une personne qui vous aide dans votre vie quotidienne, ou de façon ponctuelle tout en maintenant votre lien social. »

- Aide à l'autonomie : aide au lever et au coucher. Aide à la toilette.
- Aide au repas : courses et préparation des repas. Aide à la prise des repas.
- Accompagnements : aux courses, promenades, rendez-vous médicaux.
- Aide-ménagère : entretien du logement, entretien du linge, repassage.
- Aide administrative : démarches administratives simples.

Portage de repas : l'Association assure les portages des repas qui sont élaborés par l'EHPAD de Lorris, la résidence d'Emilie.

Télé Assistance : inscription et installation de l'appareil.

Avantages fiscaux 50 % des dépenses de service à la personne sont éligibles au crédit d'impôt sur le revenu (se renseigner auprès de l'ADAPA)

ADAPA du Pays de Lorris
7 route de la Forêt – BP 23
45260 Lorris – téléphone : 02 38 94 83 49
Site internet : www.adapalorris.fr
e-mail ; adapa.lorris@wanadoo.fr

URBANISME :

Nous rappelons que tous les travaux sont soumis obligatoirement à un Permis de Construire ou Autorisation de travaux.
Tous Permis de Construire est soumis au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).
C'est le service de l'Urbanisme de la CDCG qui instruit les dossiers.

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez faire vos demandes d'urbanisme directement en ligne sur le GNAU (guichet numérique des autorisations d'urbanisme). https://gnau25.operis.fr/giennoises/gnau/

Il est impératif de se renseigner auprès de la Mairie avant toute construction, démolition, reconstruction, clôture, portail, etc.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

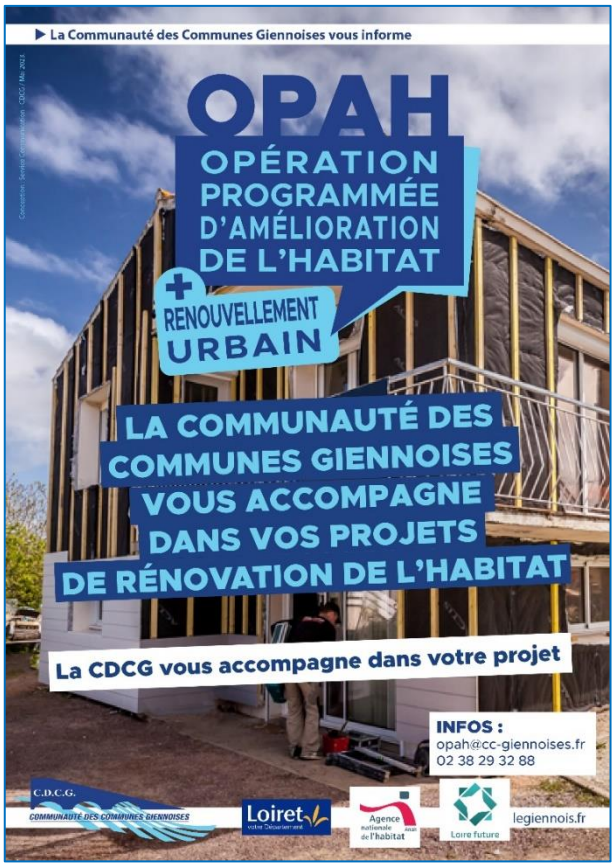

La Communauté des Communes Giennoises met en place deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui sont déployées sur les 11 communes de la Communauté des Communes Giennoises.

L'OPAH permet de soutenir et d'apporter aux habitants des aides sur des aspects techniques et financiers de leurs projets de travaux de rénovation énergétique de leur habitation sous forme de subventions.

L'OPAH s'adresse aux propriétaires occupants sous condition de ressources, aux propriétaires bailleurs sous condition de conventionnement des loyers pour une durée de 6 ans, ainsi qu'aux parties communes des copropriétés occupées par des propriétaires occupants.

Ces subventions peuvent atteindre jusqu'à 60% du montant des travaux.

Les OPAH débutent le 1er septembre 2023 pour une durée de 5 ans.

Cet accompagnement est proposé par la Communauté des Communes Giennoises et ouvert à tout propriétaire du territoire.

Vous avez un projet de rénovation énergétique ? Vous ne savez pas à qui vous adresser ou par quoi commencer ?
La Communauté des Communes Giennoises vous accompagne dans vos démarches.

Pour plus d'informations :
opah@cc-giennoises.fr
02 38 29 32 88
www.legiennois.fr

BRULAGE DES DECHETS à l'air libre

Réglementation des brûlages à l'air libre des déchets verts et des feux de plein air :

Le brûlage des déchets verts à l'air libre nuit à l'environnement et à la santé. Il est source d'importante émission de substances polluantes dont des gaz et des particules.

Ces dernières véhiculent des composés cancérigènes tels que les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), des dioxines et furanes, du benzène. Le brûlage est également à l'origine de troubles de voisinage et peut être la cause de propagation d'incendies.

Un nouvel arrêté (signé le 8 décembre 2022) réglemente le brûlage à l'air libre, les feux de plein air et certaines activités à risque, aux fins de prévention de la pollution atmosphérique et des incendies dans le département du Loiret. Il abroge l'arrêté précédent datant de 2017.

L'arrêté expose le cadre juridique applicable aux dérogations possibles de brûlage des végétaux et cadre, en particulier, les pratiques agricoles et de gestion forestière en période de forte sécheresse.

Parmi les nouveautés, l'arrêté de 2022 introduit notamment les mesures suivantes :

- un rappel de la réglementation,
- un formulaire unique de demande de dérogation,
- un guichet unique...

Vous pouvez consulter le site : **https://www.loiret.gouv.fr** - brûlage des déchets verts.

- Pour télécharger l'Arrêté préfectoral du 08 décembre 2022.
- Pour télécharger Annexe 1 : Formulaire unique de demande de dérogation à l'interdiction de brûlage à l'air libre de déchets et résidus verts.

INFORMATIONS GENDARMERIE

Samedi 16 décembre – réunion d'information Gendarmerie avec les habitants référents du Moulinet sur Solin et de Langesse.

Cette réunion a eu lieu en présence du Major Berrille et du Gendarme Mélanie Mauti (le gendarme référent du Moulinet sur Solin).

Bilan annuel sur notre commune en 2022 :

- 8 interventions (incident routier, incendie)
- 1 plainte
- Divers renseignements administratifs demandés

Bilan en 2023 :

- 4 interventions
- 1 tentative de cambriolage

Plusieurs échanges par e-mail ont été effectués entre la Gendarmerie et des habitants du Moulinet.

Quelques rappels pour sécuriser les domiciles :

Bien fermer votre porte d'entrée à clé quand vous partez pour quelques minutes de votre domicile.
Fermer à clé votre porte d'entrée sur la rue, même quand vous êtes dans le jardin à l'arrière de la maison. Eviter de laisser, à l'extérieur de votre domicile, des outils ou des grosses pierres susceptibles de servir pour un cambriolage.
Ne pas oublier de fermer à clé également les abris de jardin, garages, granges …

Escroquerie téléphonique

Le démarchage téléphonique, c'est autorisé, mais attention aux arnaques.
Vous êtes régulièrement contactés par téléphone et on vous propose des services que nous n'avez aucunement sollicité.
Attention de ne pas tomber dans le panneau : EDF, Banque, opérateurs téléphoniques, isolation à 1 euro, dépannage ordinateur …
Restons méfiants. Les commerciaux et les arnaqueurs ont leurs techniques bien rodées pour vous faire passer à la caisse.
EDF ne vous proposera pas d'acheter des fenêtres pour payer moins cher votre électricité.
Votre banque ne vous demandera pas votre code de carte bancaire ou de valider des opérations via votre téléphone.
Faites confiance aux professionnels de votre secteur pour plus de lisibilité.
Au moindre doute, contactez-nous ou renseignez-vous auprès de vos proches. Ne jamais rester seul dans ces doutes.
Gendarmerie de Gien : 02 38 05 11 30 ou le 17.

Vigilant sur les médicaments = sécurité au volant

La prise de médicaments peut avoir des conséquences lors de votre conduite et augmente donc les risques d'accidents routiers. Depuis le 30 octobre 2023, la Délégation de la Sécurité routière a lancé une campagne de prévention sur les risques de prise de médicaments lors de la conduite d'un véhicule. Classés en 3 niveaux, des pictogrammes de couleur sont apposés sur les boites de médicaments.

- Niveau 1 : Soyez prudent. Ne pas conduire sans avoir lu la notice.

- Niveau 2 : Soyez très prudent. Ne pas conduire sans l'avis d'un professionnel de santé.

- Niveau 3 : Ne pas conduire. Pour la reprise de la conduite, demandez l'avis d'un médecin.

⇨ Avant de prendre la route, n'hésitez pas à consulter votre médecin traitant.

Service internet :
www.service-public.fr
www.masecurite.interieur.gouv.fr

Contact de la Gendarmerie de Gien
54 rue Jules César 45500 Gien
e-mail : bta.gien@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Tél : 02 38 05 11 30 ou **17**

Horaires d'ouverture au public :

Du Lundi au samedi
08h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00

Dimanche et jours fériés
09h00 – 12h00 / 15h00 – 18h00

Nouveau bâtiment de la Gendarmerie, rue Jules César à Gien.

INFORMATIONS SUR …

Gouvernance :

Le bureau de la CDCG est formé du Président et de 11 Vice-Présidents qui ont en charge les commissions suivantes : Assainissement, Culture, Jeunesse & sports, Bâtiments & gens du voyage, Aménagement et Urbanisme, Eau potable, Finances, Affaires Sociales, Voirie & accessibilité SIG, Environnement-Energie et Mobilités, Economie-agriculture-tourisme & emplois.

Les Conseils Communautaires sont diffusés en direct sur la chaîne YouTube de la ville de Gien et sont programmés tous les deux mois. Le Maire est élu au Conseil communautaire, le 1er adjoint est son suppléant.

Chaque conseiller municipal est membre et/ou suppléant d'une de ces commissions à la Communauté des Communes Giennoises.

Commission assainissement :

La CDCG peut octroyer une aide financière pour des travaux de réhabilitation d'assainissement individuel. Se renseigner en Mairie.

Commission Bâtiments et Gens du Voyage

Le projet de réhabilitation de la piscine de Gien se poursuit. Les appels d'offre, après difficultés, ont été clôturés et les marchés attribués. La date d'ouverture approximative est prévue en 2025.

L'Aire des Grands Passages a été ouvert durant l'été 2023 et est géré par la CDCG.

Commission culture

L'édition 2024 de la saison culturelle sera à la hauteur de la qualité de l'année 2023. Cette année encore, rencontres littéraires, expositions, théâtre, poésies, danses, musiques, tous ces arts seront représentés sur le territoire giennois. Vous pouvez retrouver la programmation 2024 sur le site internet www.legiennois.fr ou venir retirer en Mairie un exemplaire papier dès janvier 2024.

Commission eau potable

Le transfert de compétence « Eau potable » est en cours d'étude et est prévu pour le 1er janvier 2026.
L'étude patrimoniale est en cours.

Commission environnement énergie

L'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique est terminée, le budget alloué étant consommé.

Commission économie tourisme agriculture et emploi

La commission économie a reconduit les subventions pour les entreprises :

- EGEE Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise : 2 500 €
- COUVEUSE PES 45 Aide à la création d'entreprise : 12 000 €
- MEPAG Mouvement des interentreprises du Pays Giennois : 5 500 €
- DEV'UP Accompagne les entreprises : 1 500 €
- Centre de Formation de Nogent : Centre de formation aux métiers de l'Industrie : 5 500 €
- Initiative Loiret : Financement et accompagnement de projet d'entreprise : 9 713,60 €
- PETR gâtinais montargois : Au service du développement durable des entreprises du territoire : 5 325 €
- ADRTL agence de développement et de réservation du tourisme du Loiret : 300 €
- Arboretum des Barres à Nogent : 4 000 €
- LOIRE ITINERANCE : rendre visible les offres de tourisme le long du fleuve : 4 084,25 €
- Office du Tourisme de Gien : 210 000 €.

Commission urbanisme

Le chemin piétonnier du pont au Moulinet est toujours programmé par la CDCG, mais pour l'année 2024. Le budget des travaux a été arrêté après discussion entre notre commune et la CDCG, soit 130 000 € pour ce projet.

Déclaration des meublés de tourisme et des chambres d'Hôtes :

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 est venue encadrer la location de meublés de tourisme et des chambres d'hôtes qui doivent, depuis lors, être déclarés auprès du maire de la commune où est situé l'hébergement touristique.

La Communauté des Communes Giennoises met gracieusement à la disposition des communes DéclaLoc « cerfa », un téléservice de déclaration préalable à l'activité des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes.

Ce téléservice, accessible 24/7, permet aux usagers de procéder à leur déclaration d'activité et de recevoir automatiquement un récépissé de déclaration. La commune accède à la liste actualisée des hébergements et est informée à chaque déclaration. DéclaLoc se charge de transmettre automatiquement les informations aux services en charge de la collecte de la taxe de séjour de la CDCG.

Ce service permet de dématérialiser une obligation légale qui s'applique à toutes les communes de France.

Vous pouvez dès maintenant effectuer vos déclarations en ligne sur le site : https://www.declaloc.fr/

Commission voierie (travaux effectués pour le Moulinet sur Solin et financés par la CDCG)

Pose de panneaux pour sécuriser la circulation automobile.
3 panneaux « Prudence enfants » ont été installés sur la voirie communale.
La réfection du trottoir de la Rue de Varennes a été effectuée.
Les travaux de la Rue du Logeau sont toujours prévus en 2025 pour 9 500 €.
Reste à réaliser : Rue du Logeau un reprofilage.
Pose de Point à Temps pour 3 580 € en 2024.

Commission finances (de la CDCG)

Section fonctionnement :
Le résultat de clôture de la section de fonctionnement pour l'exercice 2022 s'élève à un excédent de 5 458 932,18 €.

Section investissement :
La section investissement présente un déficit de clôture de 1 257 252,24 €.

Les restes à réaliser :

- Dépenses : 1 797 397,47 €
- Recettes : 1 188 918,92 €

Soit un solde déficitaire de 608 478,55 €.

Le compte administratif 2022 du budget principal dégage un excédent global de 3 593 201,39 € avec les restes à réaliser.

ENVIRONNEMENT

En France, entre 3000 et 4000 feux embrasent les forêts chaque année, dont la majorité se produit en zone méditerranéenne. Toutefois, le réchauffement climatique et la sécheresse rendent le risque d'incendie plus élevé sur l'ensemble du territoire, y compris dans nos régions.

Le risque incendie est de plus en plus présent en Région Centre-Val de Loire en partie à cause du réchauffement climatique.

La Région Centre-Val de Loire compte plus de 800 000 hectares de forêts privées, soit près de 25 % de la surface totale. Ces forêts, principalement composées de feuillus, présentent une grande diversité tant pour ses capacités de protection de la biodiversité que pour ses atouts économiques locaux.

ADOPTER LES BONS GESTES :

De manières intentionnelles ou non, 9 incendies sur 10 sont d'origine humaine. Pour éviter une partie de ces incendies, nous pouvons d'ores et déjà intégrer dans notre quotidien des gestes simples.
Par exemple : se tenir informé régulièrement de l'Indice Forêt Météo (IFM) sur le site internet de Météo France, ou encore, ne pas gêner l'accès aux chemins forestiers pour permettre aux pompiers d'accéder plus rapidement aux parcelles en feu.
Attention : il est nécessaire de s'informer pour savoir si vous êtes soumis à des obligations légales pour l'entretien de votre propriété ou terrain (notamment obligation légale de débroussaillement, dits « OLD »). Cf. le site de la Préfecture du Loiret.

Décorations de noël fabriquées par Rudy, notre agent technique communal.

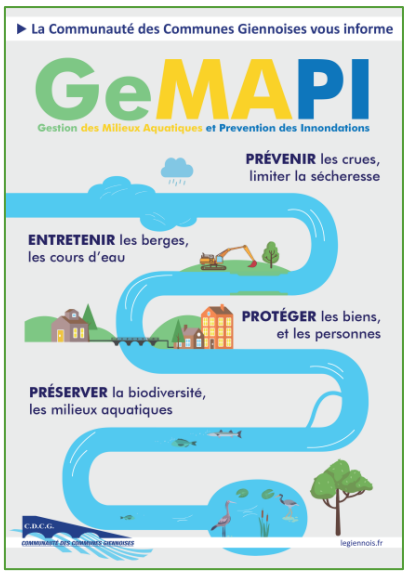

La Taxe GEMAPI :

Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations.

Cette taxe, collectée au profit des collectivités, doit permettre de financer des projets de protection et de restauration des milieux aquatiques, ainsi que la prévention des risques d'inondations sur le territoire. Chaque année en fonction des projets et devis, la collectivité décide du taux qui permettra de payer la facture.

La taxe est un impôt local qui ne concerne que les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. Le taux est variable en fonction des communes.

Le montant grossit chaque année, alors que les épisodes d'inondations et de sécheresse se multiplient avec le dérèglement climatique. La Gemapi répond à des enjeux en termes de dégradations, affaissements, reculs des rives, affaiblissement de la biodiversité, ainsi que des débordements et inondations.

L'Epage du Bassin du Loing est le Maître d'œuvre (Cf. le n°22 du Petit Moulinois sur le site).

Exemple de travaux effectués en 2022 sur le Solin.

Le Solin avant travaux

Après banquette minérale et « retalurage » des berges,

LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES déménagent !

Chassées par l'incessante augmentation des documents d'archives et par la fréquentation de plus en plus nombreuse des salles de lecture, les archives du Loiret n'ont cessé de déménager.

Dans la France médiévale et moderne, les ecclésiastiques se sont efforcés de conserver les documents. Ce n'est qu'à la Révolution, que l'Assemblée Constituante créée un service d'Archives le 29 juillet 1789.

La loi du V Brumaire de l'an V (26 octobre 1796) ordonne la création d'Archives dans les Chefs-lieux des Départements. A Orléans, ce sera dans le couvent Bonne Nouvelle, devenu le siège de la Préfecture jusqu'en 1933.

Durant la guerre de 1870, l'archiviste fait fabriquer des caisses en châtaigner et en zinc pour sauver les plus précieuses archives qui seront enfouies dans les caves de la Préfecture.

En 1913, transfert des Archives dans le petit séminaire Sainte-Croix, ancien couvent des Minimes, dans des locaux plus spacieux.

Le 18 juin 1940, bombardement et incendie des archives : 80 % seront détruites.

L'archiviste de l'époque parvient à sauver quelques archives dans les châteaux de Combreux et de Mézières-les-Cléry. Les archives seront provisoirement installées rue Chappon, dans l'immeuble d'un agent de change.

- Bombardement des Archives en juin 1940.
- 1952 : Création d'un laboratoire photographique avec l'acquisition d'un premier appareil à microfilmer.
- 1954-1959 : Reconstruction du bâtiment des Minimes. Inauguration en 1959, le bâtiment peut alors accueillir 10 km linéaire d'archives.
- 1968 : Création d'un atelier de reliure.
- 1973-1974 : Construction d'un deuxième bâtiment à l'ouest du cloître des Minimes.

Archives Coligny en 1998

- 1975-1976 : Déménagement dans une tour de la cité administrative de Coligny pouvant accueillir de nombreux linéaires d'archives.
- 1987 : Construction d'une deuxième tour pouvant accueillir encore 9,900 km d'archives.
- 1998 : Construction d'une troisième tour pouvant accueillir 10 km d'archives supplémentaires.
  En 2011, on comptait 31 km d'archives à la Cité Coligny.

Nouveau bâtiment Avenue des Droits de l'Homme

Depuis 2017, les archivistes préparent le transfert des 32 km d'archives.
Depuis 2021, les archivistes dépoussièrent, « ré-enliassent », reconditionnent les archives dans des boîtes. Le transfert a débuté en octobre 2023 et l'ouverture au publique ne devrait pas se faire avant le deuxième semestre de 2024.

Un riche héritage archéologique et archivistique aboutit à un patrimoine commun qui fait l'objet d'une grande exposition.

***Rendez-vous en terre Loirétaine, le Loiret au fil des siècles*, dans le nouveau bâtiment des Archives départementales à Orléans, du 18 novembre 2023 au 29 mars 2024** (29 boulevard Marie-Stuart à Orléans). Entrée Gratuite.

HISTORIQUE du Code de la Route dans le Loiret

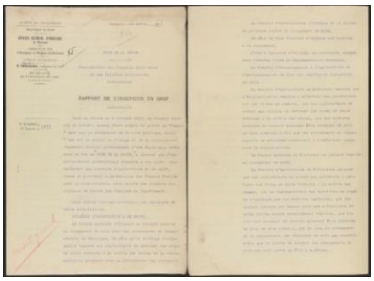

Extrait d'une lettre de 1913 émanant des Ponts et Chaussées du Loiret, écrite par l'ingénieur en chef Becker des « Services ordinaire, hydraulique et vicinal » concernant le code de la route.

L'ingénieur en chef fait son rapport après des séances de consultations avec « les Conseils Municipaux et les Sociétés intéressées » (les Sociétés d'Agriculture et de Sport).

Dans sa séance du 2 octobre 1913, le Conseil Général du Loiret, auquel était soumis le projet « règlement sur la protection de la voie publique, ainsi que sur la police du roulage et de la circulation », règlement généralement désigné d'une façon plus brève sous le nom de « CODE DE LA ROUTE », a demandé que l'Administration préfectorale consulte à son sujet non seulement les sociétés d'agriculture et de sport, comme le prévoyait M. le Ministre des Travaux Publics dans sa communication, mais encore les conseillers municipaux de toutes les communes du Département.

Résumé du rapport :

Le Comice Agricole d'Orléans se déclare hostile au changement de main pour les croisements et dépassements de véhicule, de même qu'il critique l'obligation imposée aux cultivateurs de nettoyer les roues de leur voiture à la sortie des terres et la réglementation proposée pour la sortie des troupeaux.

Le Club Touriste d'Orléans, l'Union cycliste d'Orléans, la société d'encouragement à l'agriculture de l'arrondissement de Gien et le comice agricole de Montargis se déclarent hostiles au changement de main.

L'Union Cycliste d'Orléans au contraire adopte sans réserve toute la réglementation proposée.

La Société d'Agriculture de Montargis demande que l'Administration renonce à effectuer des plantations sur les routes et chemins, que les agriculteurs ne soient pas obligés de nettoyer les roues de leur voiture à la sortie des champs, que les voitures marchant en convois puissent être attelées de plus de deux chevaux, enfin que les croisements et dépassements des véhicules continuent à s'effectuer comme sous le régime actuel.

La Société d'Agriculture de Pithiviers demande que les cultivateurs ne soient pas astreints à nettoyer les roues de leurs voitures à la sortie des champs, que la réglementation des barrières de dégel ne s'applique pas aux voitures agricoles, que les charges admises par essieu pour les automobiles de poids lourds soient sensiblement réduites, que les voitures marchant en convoi puissent être attelées de plus de deux chevaux, que le sens du croisement et de dépassement des véhicules ne soit pas modifié, afin que la limite de largeur des chargements de voiture soit portée de 2m50 à 4 mètres.

… Bref ! L'obligation de circuler à droite ou à gauche va être l'objet d'âpres concertations dans les années 1912-1913 concernant le « changement de main ».

Ces règles sur la « police du roulage » s'appuient sur des textes existants qui, au fur et à mesure des ans, vont contribuer à l'élaboration du premier « Code de la route » le 27 mai 1921.
A tous les âges, il y eut des règlements à l'usage des utilisateurs de grands chemins. Personne n'en tenait compte. Les charretiers, les rouliers, les postillons circulaient dans tous les sens, refusaient la priorité, s'injuriaient. Les voitures hippomobiles hautes avaient tendance à rouler au centre pour ne pas « verser » car les routes étaient bombées.
La circulation augmentait, les accidents aussi.

Louis XV avait limité le nombre de chevaux par charrette en fonction du nombre de roues, afin de préserver les routes.
Napoléon avait imposé la circulation à droite pour bien montrer que la France n'était pas l'Angleterre…

Bien avant l'apparition de l'automobile, un premier texte tente d'organiser la circulation des chars à bœufs et des voitures hippomobiles (voitures attelées) qui encombraient la chaussée et roulaient au centre. Il oblige les cochers à se ranger à droite lorsqu'ils croisent un véhicule ou se laissent dépasser.

Au milieu du 19ème siècle, une loi réglementait « la police du roulage et des messageries publiques », allant même jusqu'à autoriser les engins à moteur pourtant « *de nature à effrayer les chevaux et à mettre le feu aux récoltes* ». L'automobile va être très mal perçue, soupçonnée d'être à l'origine de beaucoup d'accidents, bruyantes, polluantes…au point d'être interdites dans certaines villes.

La loi du 30 mai 1851 valide la circulation à droite.

En 1899, premier décret concernant l'automobile. Il limite la vitesse à 30 km/h en rase campagne et 20 km/h dans les agglomérations. Le conducteur doit obtenir un « certificat de capacité » et son véhicule doit posséder un « récépissé de déclaration », future « carte grise ».

En 1900, Exposition universelle. L'automobile triomphe et se développe rapidement. Les premiers panneaux de signalisation apparaissent. Mais les accidents se multiplient.

En 1904, une proposition de « priorité à droite », pour réguler la circulation et assurer la sécurité. Il ne s'agit toujours que de proposition, car tout le monde fait selon ses désirs.

En 1908, Loi réprimant le « délit de fuite » après un accident.

Suite à une Commission de 1909, puis en 1912-1913, une vaste consultation sur le futur projet de code de la route ouvre de nouveau un débat farouche sur le sens de la circulation, « à main droite ou à main gauche ». Les personnes consultées s'expriment majoritairement en faveur de la circulation à gauche. Dans le Loiret 287 Communes sur 307 se déclarèrent contre la circulation à gauche.
De manière plus ou moins implicite le sens de la circulation était à droite depuis 1793.

Il y eut d'interminables débats pour le retour de la circulation à gauche et des arguments en sa faveur. La voiture hippomobile imposait le siège du conducteur à droite, la main gauche est mieux placée au centre de l'attelage. Le conducteur tenait son fouet à droite, ainsi il ne risquait pas de blesser par inadvertance un passager assis à côté ou derrière.

Le charretier qui conduit ses bêtes à pied à gauche remonte par la gauche, ce qui est moins dangereux. Si la conduite est à droite, il risque d'être heurté par celui qui le croise. Le postillon est à gauche, le cocher est à droite, place plus noble.

Si le siège est à droite, c'est plus facile pour suivre la bordure de la route.

Les constructeurs d'automobiles comme de Dion-Bouton refusaient le siège à gauche car leurs clients préféraient être assis à droite.

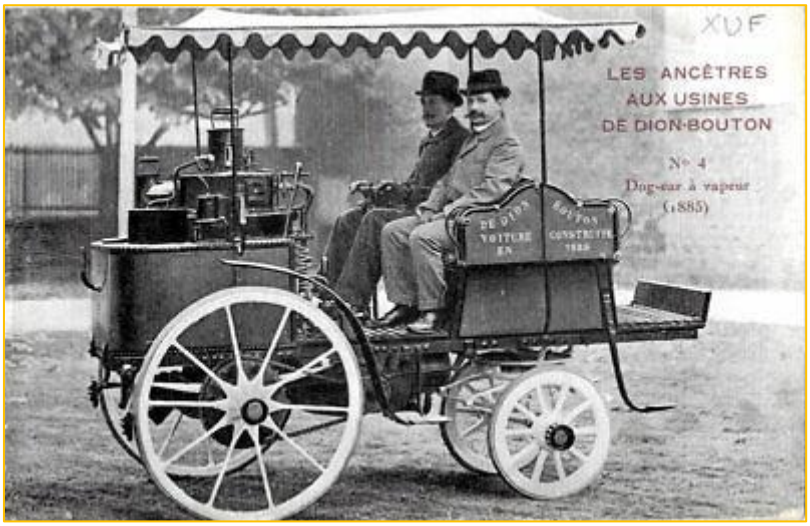

Dog car de Dion-Bouton 1885

Il y eut un grand débat sur la place du fouet, du frein à main …et la possibilité de régler ses comptes en se croisant !

Cette proposition de circulation à gauche fut interrompue du fait de la première guerre mondiale.
Le 27 mai 1921, élaboration du premier « Code de la route ». L'idée de circuler à gauche est abandonnée mais l'autorisation de circuler au centre persiste. Ce n'est qu'en 1933 qu'il est prescrit de rouler à droite.
Sans l'interruption des concertations pendant la guerre de 1914-1918, notre pays aurait peut être inscrit dans le code de la route, l'obligation de rouler à gauche…

BREVES DE CONSEIL de 1933 et 1934

(tirées des archives municipales)

Pour rappel dans le numéro 22 :
1932 : le Moulinet change de nom et devient Le Moulinet-sur-Solin.
Le recensement de 1931 mentionnait 259 habitants (135 habitants en 2023).
Le conseil se réunit toujours quatre fois par an, en séance ordinaire au cours desquelles une fois par an est voté le budget et sont nommés aux différentes commissions les délégués. A chaque séance la liste des Assistances (vieillard, indigents, femmes en couche…) est vérifiée et revotée. Cf. les précédents numéros.

* * * *

<u>Année 1933</u>

Paul Doumer

C'est l'année des demandes de participations financières pour l'érection de plusieurs monuments commémoratifs.
Lors de la même séance : En l'honneur de l'ancien Président de la République Paul Doumer (1857-1932) à Aurillac. Le conseil vote 10 francs.

Puis à la mémoire d'Aristide Briand (1862 – 1832) avocat et homme politique à Pacy sur Eure ; le conseil vote une participation de 10 francs.

Aristide Briand

Armand Fallières

Quelques mois plus tard en l'honneur de l'ancien Président de la République Armand Fallières (1841-1931) à Mézin (Lot et Garonne). Rejet de la participation.

Puis à la demande du Professeur Nicolas de Lyon (1868-1960), dermatologue et vénérologue, participation pour l'édification d'un monument à la mémoire des membres du Service de Santé « Morts pour la France ».
Rejet des membres du conseil « *Le conseil d'un accord unanime refuse la plus petite subvention* ».

Enfin, demande de la Fédération Française de l'Aéronautique à une participation pour aider au bon déroulement de « la journée nationale de l'air », autorisée par le Ministre de l'Intérieur. Refus du Conseil municipal.

En 1933, l'aviation en est encore à ses débuts. Il faut intensifier la propagande aérienne et participer à la Défense Aérienne.
Le souvenir des premiers avions utilisés pendant la Première guerre Mondiale est présent dans les esprits.
Les aérodromes organisaient périodiquement des journées de l'air avec des concours de vitesse pour relier deux aérodromes. En 1909, premier salon aéronautique au Grand Palais inauguré par Armand Fallières et première traversée de la Manche en monoplan par Blériot. En 1932, une femme, Amélia Earhart, réussit la traversée de l'Atlantique Nord en solitaire. Elle disparaitra en 1937 lors d'une tentative du tour du monde.

Toujours en 1933…
Le conseil accepte l'Assistance aux vieillards pour un homme âgé de 82 ans, bien qu'il possède un domicile de secours à Montereau.
De même que l'Assistance médicale gratuite pour une femme âgée de 46 ans. Celle-ci sera placée durant 2 mois à l'Institut psychothérapique de Fleury ; il est entendu que la Mairie partagera les frais d'hospitalisation avec la famille à hauteur de 50%.
Demande d'Assistance aux vieillards de M. Jarry Jean âgé de 82 ans, demeurant à Le Verger (le petit verger) : demande acceptée. Sur demande du Maire, deux demandes d'assistance de femme en couches dont une en urgence sur décision de la Préfecture, sont acceptées.

Le Conseil décide de réparer le plus tôt possible le clocher de l'église, avant qu'il soit trop tard et qu'il tombe en ruine. Le conseil à l'unanimité est d'avis de procéder à une réfection complète et urgente. Un emprunt sera fait à la Caisse des Dépôts et Consignations. Le devis sera réalisé par un architecte de la ville de Gien.

La chambre d'Agriculture estime que les Boulangeries pourraient et devraient être ouvertes tous les jours ou du moins être en capacité de fournir aux consommateurs du pain frais tous les jours de la semaine. Le conseil à l'unanimité s'associe à ce vœu.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur la création de sections industrielles et commerciales des Prudhommes, sur l'extension de sa juridiction sur les 49 communes de l'arrondissement judiciaire et sur la participation aux frais. Le conseil est défavorable et refuse la participation aux frais.

Le conseil décide l'achat de 5 vitraux pour l'église. Monsieur le curé de Varennes, prêtre desservant, fournira à ses frais les deux vitraux du chœur et les choisira lui-même. Quant aux trois autres, le conseil s'est arrêté sur une maquette simple, présentée par M. Garnier Fernand, vitrier 1 rue du four Dieu (!) à Montargis. Le conseil décide de donner plein pouvoir au Maire pour une dépense totale de 1.194 francs.
La réparation du clocher est confiée à M. J. Nihou. Celui-ci a déjà effectué des travaux semblables dans d'autres communes et a donné toute satisfaction. Le conseil donne tout pouvoir au Maire pour traiter de gré à gré avec M. Nihou. Paiement en 2 fois sur les années 1933 et 1934.

L'arrêté du 21 juillet 1933 accorde deux jours de congé mobiles (au lieu de 6 selon l'arrêté de 1922) au personnel enseignant à des dates fixées par chaque commune. Le conseil décide que cette date sera fixée à la suite des fêtes de Pentecôte pour leur donner la possibilité d'aller voir leur famille.

Suppression d'une journée de Percepteur (permanence dans le village) :

« *Le conseil municipal se faisant l'écho de la population et justement ému des doléances de celle-ci au sujet de la suppression d'une journée de Percepteur (il n'y en a plus que cinq au lieu de six en 1932), proteste énergiquement contre cette suppression brutale et demande le retour immédiat à l'ancien système pour les motifs graves énumérés ci-dessous :*

1) la commune du Moulinet est située à plus de 19 km du bureau de Perception (Gien). C'est la plus éloignée de toutes les communes du canton et la plus mal partagée au point de vue des communications :

- *La gare la plus proche (Choux-Boismorand) se trouve à 9 km et la route n'est qu'une fondrière.*
- *Aucune voiture publique (transport en commun, autobus, etc.) ne va du Moulinet à Gien ou à la gare.*

2) *La quasi-totalité des habitants du Moulinet (qui sont en général pauvres), ont leur travail, leurs occupations et ne peuvent sacrifier une journée complète plusieurs fois l'an pour aller à Gien par exemple, toucher un mandat de quelques francs ou autre opérations similaires.*

En conséquence, le Maire et son Conseil municipal demande à l'unanimité que soient abrogées d'urgence les dispositions du nouveau système de journées du Percepteur de Gien… Il n'est pas admissible en effet que sous prétexte d'économies microscopiques ou illusoires, l'Administration use de pareilles méthodes et créée d'aussi navrantes incommodités ou injustices... »

Achat d'un poêle, nouveau modèle pour l'école.

Location du jardin communal situé à proximité de l'église : le loyer est mis en adjudication. L'adjudicataire devra cultiver le jardin, ne pas le laisser en friche pendant les 3 ans du contrat.

A partir du 1er janvier 1934, les fournitures scolaires ne seront plus gratuites pour les élèves des communes voisines et dont les parents ne sont pas imposés à la contribution foncière sur la commune. La taxe est fixée à 5 francs mensuel pour faire face aux dépenses de fournitures : livres, prix…

Dans le cimetière les croix, pierres etc…qui occupent un coin du cimetière seront mises à la vente.
Le Monument aux Morts : les vieilles couronnes abimées ou défraichies seront enlevées et la grille sera repeinte.

.

Année 1934

Commémoration de la loi Municipale du 5 avril 1884 :

La loi de 1884 est particulièrement importante, car elle instaure le principe dit de libre administration des collectivités territoriales. Elle créée un régime juridique uniforme pour toutes les communes de France.
Les principales dispositions de la loi sont :

- L'élection au suffrage universel du conseil municipal, désigné pour une durée de 4 ans et renouvelable intégralement (en 1929, la durée du mandat municipal a été portée à 6 ans).
- L'élection du maire et des adjoints par le conseil municipal.

- Le conseil municipal règle, par ses délibérations, les affaires de la commune.
- Les fonctions de maire, adjoints, conseillers municipaux sont gratuites. Elles donnent seulement droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux.
- Le budget de chaque commune est proposé par le maire, voté par le conseil municipal et réglé par le préfet. La loi détermine en outre une liste précise de dépenses obligatoires pour les communes.

Cela donne un maire, élu par les conseillers municipaux et indépendant à l'égard du pouvoir central ; il détient les pouvoirs de police sur le ressort de sa commune (ce qui constitue une indéniable avancée libérale), mais en exerçant ces pouvoirs sous le rigoureux contrôle d'une administration préfectorale qui, de la sorte, garantit au pouvoir central une haute maîtrise permanente des questions de police.

Madame Crapeau Lucienne enseignera la couture à l'école publique mixte du Moulinet.

A partir du 1er janvier 1934, toute dépêche sans exception sera soumise au tarif des Postes, Télégraphes et Téléphones.

* * * *

Notes historiques :

Paul Doumer est né à Aurillac le 22 mars 1857. Il est élu Président de la République le 17 juin 1931 et assassiné le 7 mai 1932 à Paris.
Il est issu d'un milieu modeste, travaille dès l'âge de 12 ans comme coursier puis ouvrier graveur. Parallèlement il obtient une licence en mathématiques et de droit, enseigne et exerce la profession de journaliste.
Plusieurs fois élu député, sénateur, Président du Sénat, il sera aussi Gouverneur Général de l'Indochine française. Il sera chargé de réorganiser l'Indochine, de lutter contre la fraude. Il assainit les finances et entreprend des travaux importants notamment dans la construction de chemin de fer le Trans-indochinois et le chemin de fer du Yanam.
Il est 3 fois nommé Ministre des Finances. Pendant la guerre de 1914-1918, il est Ministre d'Etat et Gouverneur militaire de Paris.
Il aura huit enfants dont quatre de ses fils seront tués au combat.
En 1931, il est élu Président de la République. Moins de un an depuis le début de son septennat, il est assassiné par arme à feux, par un immigré russe souffrant de troubles mentaux (!) qui sera guillotiné. Le Président Doumer aura des funérailles nationales.

Aristide Briand, avocat et homme politique, né en 1862 à Nantes, mort en 1932 à Paris.
Il est le fils d'aubergiste. Il est probablement l'homme qui a eu la plus longue carrière politique.
11 fois Président du Conseil et 26 fois Ministre durant la Troisième République, le plus souvent aux Affaires Etrangères, puis Président du Sénat. A reçu le prix Nobel de la Paix en 1926 ; on l'appelait « L'Apôtre de la Paix ».
1902, il participe à la fondation du Parti Socialiste.
Il a été Rapporteur de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat en 1905.
Après la première guerre mondiale, il œuvre pour le rapprochement entre la France et l'Allemagne.

Monument d'Aristide Briand à Pacy sur Eure

Grand orateur, réputé pour son sens de la négociation, avec son homologue le Ministre des Affaires Etrangères Allemand (Gustav Stresemann) il participe aux accords de Locarno en 1925 : convention d'arbitrage entre l'Allemagne et la France, la Belgique, la Pologne et la Tchécoslovaquie. Ces accords semblent instaurer une paix durable…
Il parraine l'entrée de l'Allemagne à la SDN (Société Des Nations) ancêtre de l'ONU avec la célèbre phrase « arrière les fusils, les mitrailleuses et canons ! Place à la conciliation, l'arbitrage et à la paix ! »
Le krach de 1929 va ruiner ses espoirs et lorsqu'il meurt en 1932, Hitler accède au pouvoir.

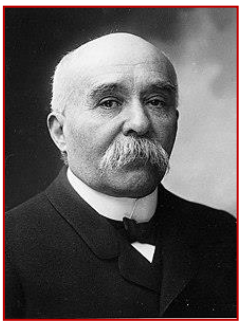
Georges Clémenceau

Armand Fallières est né à Mézin (Lot et Garonne) en 1841, décédé à Mézin en 1931.
Il est très populaire ; il est surnommé le « Père Fallières » en raison de son apparence bonhomme. Il fait des études d'Avocat.
Plusieurs fois Ministre, Président du Senat.
Il est élu Président de la République de 1906 à 1913.
C'est un farouche opposant à la peine de Mort.
C'est sous la présidence d'Armand Fallières et du gouvernement de Clémenceau appelé « le Tigre » mais aussi « le briseur de grèves », qu'il y eut des mouvements durement réprimés.
C'est alors que les forces de Police seront modernisées, par la création des célèbres « Brigades du Tigre ».
C'est aussi sous la présidence d'Armand Fallières, qu'en 1910 la Savoie sera rattachée à la France.
De 1907 à environ 1911, le Président œuvre en faveur de la Triple Entente (France/ Royaume Uni) face à la Triplice (Allemagne/ Autriche-Hongrie/Italie). Il sillonne la France et les pays étrangers.
En 1913, il instaure l'usage de l'isoloir pour les votes.
A la fin de son septennat, il décide de ne pas se représenter en expliquant «la place est bonne mais il n'y a pas d'avancement ».
Il meurt d'une crise cardiaque en 1931.

A l'année prochaine…

* * * *

N'oublions pas nos commerces et artisans moulinois

Massila : « Les Petits Fruits Rouges » - 06 08 24 87 75

Alma Cake Design (Gâteaux d'exception, Biscuits décorés) www.almacakedesign.fr
Tél. 07 52 06 11 80 ou almacakedesign@gmail.com

Claude Gaume (chauffage, plomberie, électricité générale, domotique, climatisation) 02 38 94 58 66
12 rue du Moulinet 45290 Varennes Changy – claude.gaume@wanadoo.fr

Le Gîte du Solin (gîte pour 8 à 10 personnes) Chemin de la Plaine au Moulinet sur Solin
Tél. 06 80 71 87 29

Jules Vigeant (couvreur, plaquiste) 06 20 49 69 22, 13 rue du Logeau

Anne-Sophie De Neve – *AnneSo*, Service de gestion, de conseil et de suivi des images pour les photographes et les entreprises. 07 49 07 68 42 – annesosgc@gmail.com – https://annesomarie.wixsite.com/website

Entreprise de travaux forestiers :
Thierry Letourneau, 8 Chemin de Saint-Eloi 06 10 74 81 27 – thierryletourneau@sfr.fr
Loïc Letourneau 06 11 87 89 69

Association Fêtes Loisirs Culture et Entraide du Moulinet - AFLCE

L'Association Fêtes Loisirs Culture et Entraide du Moulinet sur Solin vous présente le bilan des activités de l'année 2023 et les projets de l'année 2024. Notre association, créée le 3 juillet 2001, a pour but d'animer le village et de proposer des activités afin de passer de bons moments. L'Association remercie la Mairie pour son soutien afin d'organiser dans les meilleures conditions toutes ces manifestations.

Les membres du bureau de l'Association sont :
Véronique Corbin, Présidente
Gaël Savrot, Trésorier
Maîlys Gaume et Charlène Foucaud, Secrétaires (Federico Canova, démissionnaire en juillet 2023).

Assemblée Générale 2023

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue dans la salle municipale le Samedi 4 mars à 17h.
Le rapport moral, les comptes 2022 et le programme / Budget 2023 ont été approuvés par les membres de l'association.
Le mandat du Bureau est renouvelé.

Activités 2023

Marché de Printemps – Dimanche 23 avril

Le premier marché de printemps a eu lieu le Dimanche 23 avril en présence de 19 exposants et d'un public nombreux.

Le prochain marché de printemps est programmé pour le 14 avril 2024.

Les gagnants du panier gourmand proposé grâce à l'organisation d'une Loterie.

Samedi 3 juin : Cinéma en plein air

Projection du film « Edmond » dans les jardins de la Mairie.
L'association animait le bar et proposait des boissons aux spectateurs.

Dimanche 3 septembre : Randonnée pédestre sur la commune

Comme chaque année, l'Association a organisé plusieurs parcours sur le territoire communal. 150 randonneurs étaient au rendez-vous dans une ambiance conviviale.

Dimanche 5 novembre : Marché gourmand d'automne

Malheureusement, la 3ème édition de ce marché a été annulée pour cause de mauvaises conditions climatiques.
Mais d'ores et déjà, une prochaine date a été arrêtée au Dimanche 3 novembre 2024 matin.

Samedi 9 décembre : Fête de Noël

Le Père Noël avait prévu plusieurs activités à la Mairie pour le grand plaisir des enfants du village et leurs parents : la projection du film « Charlie et la Chocolaterie », puis la distribution de chocolats par le Père Noël lui-même, suivi d'un goûter bien gourmand.

Programme d'activités 2024 au Moulinet-sur-Solin

- **Mars** :
  16 mars : Assemblée Générale de l'AFLCE.
  23 mars : Rando apéro.
- **Avril** :
  14 avril matin : 2ème marché gourmand de Printemps dans les jardins de la Mairie.
- **Juin** :
  1er juin : Projection en plein air du film du réalisateur Cédric Klapisch « En Corps » (2022).
- **Septembre** :
  8 septembre : randonnée pédestre.
- **Novembre** :
  3 novembre matin : 4ème édition du marché gourmand d'Automne.
- **Décembre** :
  7 décembre : Fête de Noël au Moulinet.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Mairie de LE MOULINET SUR SOLIN

- Téléphone / répondeur : **02 38 96 10 10**
- E-Mail : **mairie.lemoulinetsursolin@orange.fr**
- Permanences : le mardi de 14 h à 17 heures
  le jeudi de 17 h à 19 heures
- Site internet **www.legiennois.fr** ➔ rubrique **Le Moulinet sur Solin**

Syndicat des Eaux de MONTEREAU- LE MOULINET : 02 38 87 71 64

Communauté des Communes Giennoises, 3 chemin de Monfort à Gien : **02 38 29 80 00**
Site internet **: www.legiennois.fr**

AGE-CLIC : Centre local d'informations et de coordination : 02.38.38.37.51
e-mail : **clicdugiennois@wanadoo.fr**

SOS Femmes Violences Conjugales : Tél. **3919**

Enfance en danger : Tél. **119**

ADAPA du Pays de Lorris : service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile **– 02 38 94 83 49**
e-mail : **adapa.lorris@wanadoo.fr**

ENEDIS (en cas de problème sur le réseau d'électricité) : 09 72 67 50 45

Bureaux France Services
à Gien : 10 rue des Tulipes 45500 Gien – 02 38 37 11 36
à Lorris : 7 route de la Forêt 45260 Lorris – 02 38 92 17 39

Bureaux de Poste

*** à Varennes :** lundi et vendredi de 14 h à 16 h 30 / mardi, jeudi et samedi de 9h30 à 12h.
*** à Les Choux :** lundi mardi vendredi et samedi de 8h30 à 11h45.
* **à Lorris** : lundi de 14h à 17h ; du mardi au vendredi 9h à 12h/14h à 17h ; samedi 9h à 12h.

POMPIERS : 18 SAMU : 15 POLICE-GENDARMERIE :17

CALENDRIER VACANCES SCOLAIRES 2024 ZONE B :

* HIVER **:** du samedi 24 février au Lundi 11 mars 2024
* PRINTEMPS : du Samedi 20 avril au Lundi 6 mai 2024
* ÉTÉ : du Samedi 6 juillet au Lundi 2 septembre 2024